

RUBRIQUE	EURL	SASU	MICRO ENTREPRISE	PORTAGE SALARIAL
Chiffre d'affaires				
Rappel des règles	Pas de limite du chiffre d'affaires	Pas de limite du chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires limité à 72 K€ HT	Pas de limite du chiffre d'affaires
Montant du chiffre d'affaires	66 K€	66 K€	66 K€	66 K€
Frais généraux				
Rappel des règles	Frais généraux sont déductibles	Frais généraux sont déductibles	Frais généraux sont déductibles	Remboursement des frais professionnels possible (économie de charges)
Frais généraux incontournables**	10 K€	10 K€	7 K€	6,6 K€ * (*frais de gestion EPS)
Frais généraux facultatifs***	3 K€	3 K€	3 K€	0 K€
Rémunération				Contrat à durée déterminée ou indéterminée au choix du salarié
Rappel des règles	Pas de bulletin de paie, beaucoup de souplesse	Bulletin de paie		Bulletin de paie et salaire dès le premier mois Pas d'avance de trésorerie à prévoir
Enveloppe de rémunération****	53 K€	53 K€	56 K€	59,4 K€
Montant de la rémunération nette*****	38 K€	30 K€	41 K€	34,00
Charges sociales				
Rappel des règles	Environ 40 % de la rémunération nette décalage dans le paiement des charges qui peut compliquer la gestion de trésorerie	Environ 75 % de la rémunération nette Pas de décalage dans le paiement des charges	22,9 % du chiffre d'affaires décalage dans le paiement des charges	35% du CA / pas de décalage de paiement
Montant des charges sociales	15 K€	23 K€	15 K€	25,4 K€
Impôt sur le revenu				
Rappel des règles	Rémunération nette imposable après abattement 10% frais	Rémunération nette imposable après abattement 10% frais	Chiffre d'affaires - abattement de 34 % pour frais généraux	Rémunération nette imposable après abattement 10% frais
Rémunération imposable	34 K€	27 K€	44 K€	28 K€
Maintien des allocations chômage	Possibilité cumul ARE	Possibilité cumul ARE	Possibilité cumul ARE	Possibilité cumul ARE / ouverture de droits à ARE en fin de mission
Retraite	Droits à la retraite plus faibles qu'un salarié	Droits à la retraite identiques à un salarié	Droits à la retraite plus faibles qu'un salarié	Droits à la retraite identiques à un salarié
Mutuelle / prévoyance	Contrats et tarifs individuels	Contrats et tarifs individuels	Contrats et tarifs individuels	Contrats et tarifs groupe Maintien des garanties entre missions
Tenue d'une comptabilité	Tenue obligatoire d'une comptabilité	Tenue obligatoire d'une comptabilité	Pas de tenue de comptabilité	Pas de tenue de comptabilité
Déclarations de TVA	Déclarations obligatoires de TVA	Déclarations obligatoires de TVA	Pas de déclaration de TVA si chiffre d'affaires inférieur à 35 K€ pour les activités de service, déclarations obligatoires au-delà	Pas de déclaration de TVA
Accompagnement	Accompagnement de l'expert comptable	Accompagnement de l'expert comptable	Pas d'accompagnement	Accompagnement de la société de portage salarial
Optimisations offre de service	/	/	/	Si salarié RQTH, 30 % de la facture déductible de la contribution Agefiph du client
Droit à la formation	Droit à la formation	Droit à la formation	Droit à la formation	Droit à la formation et formations gratuites

\*Entreprise de portage salarial

\*\*entre 5 et 15 K€. (honoraires comptables, fournitures de bureau, frais de déplacement, téléphone, poste...). Pas d'honoraires comptables en micro entreprise

\*\*\*entre 0 et 6 K€. (cotisations, documentation, publicité, salons...)

\*\*\*\*chiffre d'affaires - frais généraux

\*\*\*\*\*enveloppe de rémunération - charges sociales